

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

**RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE
DES PLANS D'ACTION D'INVESTISSEMENT
DES FILIERES D'INVESTISSEMENT
PRIORITAIRES**

Juin 2024

TABLE DE MATIERE

TABLE DE MATIERE	ii
I. INTRODUCTION	1
II. OBJECTIF DU PLAN D’ACTION D’INVESTISSEMENT FILIERE ET PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	1
1. OBJECTIF DU PLAN D’ACTION D’INVESTISSEMENT FILIERE	1
2. LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTENDUS	2
III. REALISATIONS PAR PLAN FILIERE	2
1. MAÏS	2
2. RIZ	3
3. VOLAILLE	4
4. MARAICHAGE (TOMATE)	5
5. PLANTES A RACINE ET TUBERCULES	5
6. ANACARDE	6
7. ANANAS	6
8. MANGUE	7
9. KARITE	8
10. FONIO	8
IV. DEFIS ET PERSPECTIVES	8

I. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique agricole (2017-2026), le gouvernement à travers le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural a élaboré un plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN, 2017-2026). Afin de mobiliser les investissements nécessaires pour le développement des filières, l'un des éléments cruciaux est de doter chaque filière d'un plan d'investissement.

Ainsi, quatre plans d'investissement filières ont été élaborés en 2022 pour les filières maïs, riz, volailles et tomates. Dans le cadre de l'appui budgétaire multisectoriel 2022-2024 de l'UE, l'élaboration des plans de développement des filières a été retenue comme une action clef et un préalable pour des investissements structurants et durables dans les filières. Il est retenu l'élaboration de douze (12) nouveaux plans d'investissement dont six (06) en 2023 pour la mangue, l'ananas, l'anacarde, le karité, les plantes à racines et tubercules et le fonio. Ces documents élaborés et validés servent de référence pour la priorisation des investissements de l'Etat mais également de repaire et instruments pour guider les actions au sein des interprofessions et orienter l'investissement privé et des partenaires techniques et financiers des interprofessions desdites filières.

Le choix des filières prioritaires est basé sur l'existence d'un plan de développement et une combinaison de facteurs tels que la demande de plus en plus croissante du marché, les conditions agro-climatiques favorables à leur développement, le potentiel de revenu élevé par hectare, la diversification agricole et la place importante de ces produits dans la cuisine togolaise. Ces filières offrent ainsi des opportunités de diversification de cultures aux agriculteurs et contribuent à la sécurité alimentaire et au développement économique du pays.

Le ministère chargé de l'agriculture, dans sa mission régaliennne de suivi de l'action gouvernementale dans le secteur, a mis en place un système de suivi de la mise en œuvre des plans d'investissement. Ce système de suivi est piloté par la Direction de la planification et implique les directions centrales et déconcentrées du ministère ainsi que les interprofessions. Ce cadre de suivi sera élargi au secteur privé et à tous les autres acteurs y compris les partenaires techniques et financiers une revue annuelle de la mise en œuvre des plans de d'investissement des filières. Le présent rapport fait le point de la mise en œuvre des dix (10) plans de d'investissement des filières disponibles en juin 2023.

II. Objectif du plan d'action d'investissement filière et principaux résultats attendus

1. Objectif du plan d'action d'investissement filière

L'objectif général d'un plan d'investissement est de contribuer au développement durable de la filière à travers l'organisation, l'amélioration de la production et la

valorisation des produits pour un accroissement des revenus des acteurs des différents maillons. Plus spécifiquement, le plan d'investissement vise à :

- améliorer l'organisation et la gouvernance de la filière ;
- améliorer la productivité et la qualité des produits de la filière en adoptant les modes de production durables ;
- valoriser les produits de la filière et de renforcer les circuits de commercialisation dans une approche compétitive ;
- améliorer le mécanisme de financement de la filière pour faciliter l'augmentation de la production.

2. Les principaux résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- l'organisation et la gouvernance de la filière sont améliorées ;
- la productivité et la qualité des produits de la filière sont améliorées ;
- les superficies emblavées ont augmenté d'ici 2028 ;
- les produits de la filière sont valorisés et les circuits de commercialisation sont renforcés ;
- le mécanisme efficace de financement de la filière est mis en place.

III. Réalisations par plan filière

Les plans d'investissement des filières sont intégrés dans le PNIASAN et à ce titre sont exécutés via le plan de travail et budget annuel (PTBA) du ministère chargé de l'agriculture et de ses différents projets.

Les réalisations par plan filière entre juin 2023 et juin 2024 sont présentés ci-dessous.

1. Maïs

Le maïs est la principale culture céréalière de base la plus consommée au Togo. Sa production mobilise près de 2 millions de petits producteurs répartis sur toute l'étendue du territoire nationale. C'est une culture stratégique pour la sécurité alimentaire nationale.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées au profit des acteurs de la filière. Ces actions sont orientées entre autres sur : (i) la structuration les différents collèges d'acteurs de la filière ; (ii) la mise en place de l'interprofession de la filière et (iii) le renforcement des capacités organisationnelles et de gouvernance des acteurs de la filière. Pour la structuration des acteurs de la filière, deux actions phares ont été menées notamment (i) l'appui à l'animation des cadres de concertation des acteurs de la filière et (ii) l'appui institutionnel au fonctionnement de l'interprofession.

Concernant le renforcement des capacités, plusieurs modules ont été mobilisés pour assurer une formation continue des acteurs de trois maillons (production, transformation et commercialisation). En plus des renforcements de capacités, le ministère a doté l'interprofession de matériels roulants, de mobiliers de bureau et de matériels informatiques. Les actions gouvernementales sont renforcées par les appuis des projets. Les réalisations faites dans le cadre du projet de résilience des systèmes alimentaires (FSRP) financé par la Banque mondiale sont :

- 7090 producteurs de maïs bio fortifié des régions Kara centrale, plateau-est, et maritime, sont sélectionnés pour bénéficier des kits d'intrants (semences certifiées, engrais, inoculum, biopesticide) ;
- une étude de l'impact de la chenille légionnaire d'automne (CLA) sur le rendement du maïs grain est réalisée et validée, une autre phase d'évaluation de l'impact de la période de semis sur le comportement de la CLA est en cours de réalisation en tenant compte des prévisions saisonnières
- des tests d'adaptation et de sélection de nouvelles technologies climato-intelligentes sur le maïs jaune ;
- acquisition et mise à disposition des producteurs, de semences de maïs biofortifié de variétés : TZPB et Sammaz 52 sont mis à disposition ;
- diffusion des variétés à haute valeur nutritive dont le maïs jaune ;
- actualisation du manuel de contrôle et de certification des semences ; des règlements techniques particuliers sur la production et la certification de semences de maïs ; du manuel d'inscription des variétés au catalogue.

D'autres projets tels que le projet de compétitivité des entreprises (ProCOMP) et le projet des systèmes alimentaires climato-intelligentes (ProSAC) cofinancés par l'Allemagne et l'Union européenne travaillent sur l'amélioration de la compétitivité de la filière maïs par l'amélioration de la productivité et le soutien à l'agriculture contractuelle.

2. Riz

La filière riz a bénéficié de diverses actions entre autres : (i) l'appui à la structuration des acteurs de la filière riz à travers le renouvellement des membres des bureaux des organes selon article 300 de AU/OHADA) et qui a consisté en la tenue des assemblées générales extraordinaires (AGE) de renouvellement des membres des bureaux d'organisations régionales ; (ii) l'animation des cadres de concertation des acteurs sur la mobilisation et la gestion des ressources humaines et financières internes et externes ; (iii) l'appui au renforcement des capacités des acteurs et de la gouvernance des organisations professionnelles de la filière riz sur les thématiques de la bonne gouvernance et de gestion. Au total, 62 acteurs ont pris part à la rencontre dont 33 femmes.

Les thématiques développées portent sur la notion d'interprofession (missions et fonctions) la gouvernance au sein des organisation d'acteurs agricole, le plaidoyer et le lobbying, technique de négociation et commercialisation, la mobilisation des ressources, la gestion de stock ; (iv) l' Appui institutionnel à l'interprofession par un complément des marchés de matériels, fournitures informatiques et bureautiques et de mobiliers de bureau ainsi que la mise en œuvre des activités résiduelles pour le fonctionnement de l'interprofession. Spécifiquement du matériel informatique et trois (3) motos tout terrain ont été acquis au profit des acteurs.

A travers le projet FSRP, plusieurs actions ont été réalisées en faveur des acteurs de la filière riz, notamment :

- la mise en place d'une plateforme d'innovation autour de la chaîne de valeur riz ;
- l'appui en intrants à 28 362 producteurs de riz des régions Kara (semences certifiées, engrais, inoculum, biopesticide) ;
- l'acquisition en cours des motoculteurs au profit des producteurs sur les ZAAP, y compris les producteurs de riz ;
- l'acquisition en cours des moissonneuses-batteuses et trieuses calibreuses au profit des structures partenaires du FSRP ;
- la création d'un site web et développement d'une application pour l'opérationnalisation du système informatisé de gestion de la traçabilité des semences (y compris les semences de riz) au profit de la DSP ;
- la formation des agents de contrôle et de certification des semences sur le système informatisé de gestion de la traçabilité des semences au Togo ;
- la mise en place d'un pool de formateurs endogènes pour l'appropriation de la technologie d'aménagement simple des bas-fonds rizicoles pour la gestion de l'eau et de l'espace suivant l'approche SMART-VALLEYS ;
- la mission de caractérisation et d'évaluation des devis quantitatifs et qualitatifs des travaux d'aménagement de 12 bas-fonds à aménager dans les régions des Savanes, Kara et Centrale dans le cadre du PURS;
- le recrutement en cours de consultants pour la cartographie des acteurs de la filière riz au Togo et l'appui à la mise en place de la section nationale de l'observatoire du riz de la CEDEAO.

3. Volaille

Le FSRP appuie la filière volaille et dans ce cadre, certaines actions sont menées au profit des éleveurs de volailles.

- Enrichissement du contenu de l'application numérique agricole E-agriconseil+ avec les bonnes pratiques d'élevage de poule locale et de pintade ;
- Réception unique de matériaux de construction des poulaillers traditionnels améliorés (PTA) et des bergeries traditionnelles améliorées (BTA) en vue de l'accompagnement des éleveurs de la région des Savanes

- Production en cours des plaquettes sur les bergeries et poulaillers traditionnel améliorés ;
- Production de 215 coqs géniteurs et 1075 poules reproductrices de race locales à livrer aux éleveurs de volaille de la région des Savanes et
- 2 290 poulets reproducteurs SASSO acquis au profit des unités avicoles.
- Elaboration de 12 modules de formation pour le développement d'une plateforme numérique d'apprentissage en aviculture dans le cadre du FSRP
- Acquisition de 5000 flacons des 100 doses de ITANEW pour la campagne de vaccination contre la maladie de Newcastle dans le cadre du FSRP480
- éleveurs de volaille sont identifier pour recevoir des appuis en noyaux reproducteurs et pour la construction des poulaillers traditionnels améliorés (PTA) ;
- Elaboration et validation de la cartographie des acteurs de la filière avicole

4. Maraichage (tomate)

Dans le cadre du renforcement des capacités de production des semences maraîchères, la Direction des semences et plants (DSP) a effectué au cours du mois d'avril une mission de prospection dans les six régions agricoles pour l'identification des sites de production maraîchère. Cette mission de prospection a permis de retenir sept sites répartis comme suit : (i) deux (02) sites dans la région des Savanes (Biankouri et Kopunfabe), deux (02) sites dans la région de la Kara (Solouyo et ferme ASG AGRI, un (01) site dans la région Centrale (ZAPP Koutchoni), un (01) site dans Plateaux Ouest (Hounonkope) et un (01) site dans Plateaux-Est (Togoxita). Au total, trente (35) producteurs maraîchers ont été identifiés dont six (06) femmes. A l'issue du diagnostic, trente-cinq (35) producteurs ont bénéficié d'une formation sur les techniques de production de semences maraîchères.

A travers le projet Programme d'aménagement et de mise en valeur des terres agricoles de la plaine de l'Oti (PATA-OTI), près de 1129 ha de terres sont irrigués pour la production maraîchère dans la région des Savanes. Quant au Programme régional d'intégration des marchés agricoles (PRIMA), il compte aussi appuyer les producteurs des filières maraichage. De ce fait, une étude pour le développement de système irrigué pour le maraichage est en cours de réalisation sur les corridors transfrontaliers avec le Benin. Sur le FSRP, il a été procédé à l'identification et la sélection en cours de 6000 producteurs maraichers dans les régions Kara, centrale pour bénéficier des kits d'intrants et de matériels agricoles pour le développement du maraichage.

5. Plantes à racine et tubercules

A travers, le projet FRSP, des actions suivantes ont été menées en faveur de la filière : (i) la sélection de nouvelles technologies climato-intelligentes des cultures prioritaires et celles à haute valeur nutritive (patate douce à chair orange, manioc à chair jaune et (ii) la participation de cinq chercheurs (sélectionneurs de racine et

tubercule et agroéconomiste) à la rencontre régionale de planification des activités et projets de recherche du centre d'excellence pour les racines et les tubercules et journée portes ouvertes de parc technologique du CORAF.

A travers le projet « faim Zéro », il y a eu la formation des producteurs et les transformateurs sur les bonnes pratiques agricoles. De plus, il y a eu l'élaboration des protocoles de certification de patate douce, manioc et igname.

Par ailleurs, la BID accompagne le ministère chargé de l'agriculture dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de développement de la chaîne de valeur manioc à hauteur de trente-six (36) milliards de FCFA.

6. Anacarde

Dans le cadre du projet de transformation agroalimentaire du bassin de la Kara (PTA-Kara), 1 400 ha sont aménagés pour soutenir la production de l'anacarde. Plusieurs actions ont été menées par la direction de l'entrepreneuriat et du financement agricoles (DEFA) en faveur des acteurs de la filière. Ces actions se résument comme suit :

- former les coopératives de base, les unions communales et la fédération sur leur rôles et responsabilités, l'organisation et le fonctionnement des sociétés coopératives sur l'AU/OHADA, la gestion entrepreneuriale des coopératives,
- Recensement biométrique de tous les producteurs d'anacardes ;
- mettre en place des variétés hautement productives et résistantes à la sécheresse et aux maladies ;
- assurer la vulgarisation des technologies mises au point ;
- développer des technologies culturelles adaptées pour la plantation d'anacarde,
- développer des technologies adaptées pour la production de plants en pépinière.
- assurer la formation des encadreurs publics et privés sur les techniques de production de l'anacarde ;
- former les producteurs et les pépiniéristes sur les technologies appropriées ;
- sensibiliser les transhumants pour le respect des couloirs de passage ;
- sensibiliser la communauté sur la gestion des feux de brousse ;
- construire des magasins de stockage de noix de cajou ;
- développer des produits financiers adaptés à la filière anacarde

7. Ananas

le ministère à travers sa direction des filières végétales, accompagne la filière ananas. Ainsi pour la campagne écoulée, les résultats suivants ont été obtenus :

(i) accompagnement de 33 MPME sur les bonnes pratiques d'hygiène de transformations et les normes HACCP ; (ii) accompagnement de 11 MPME dans la certification, augmentation du tonnage d'ananas transformé de 2133 tonnes en 6705 tonnes en 2022 et (iii) opérationnalisation de 03 séchoirs automatisés. Au niveau du maillon production, 1626 producteurs avec 40 MPME sont accompagnés à travers les champs écoles et ceci a permis de porter la production d'ananas biologique à 16000 tonnes en 2023. Aussi, il est à noter que 4728 emplois directs sont créés et 351 femmes ont bénéficié d'un renforcement des capacités en itinéraires techniques. Face aux défis de la filière, le ministère compte menées des actions suivantes :

- accompagner l'interprofession à rendre plus de service (vente groupée, TIF, accès au marché, achat groupée) à travers l'approche Coopérative Business School ;
- intensifier la promotion de la consommation locale (exposition, foires, mesures de protection de la production nationale, etc.) ;
- renforcer la production biologique (traçabilité, certification) ;
- capitaliser les besoins en emballages d'autres filières pour proposer des actions notamment la contractualisation (achat groupée), possibilité d'installation d'unité de production d'emballages ;
- améliorer les facilités accordés aux acteurs de la filière à travers un cadre de concertation public-privé comme le contrat programme par exemple ;
- améliorer la productivité et la qualité (installation d'une unité du charbon enrichi à l'éthylène pour le traitement d'induction florale, lutte contre le wilt, bonnes pratiques de production) ;
- renforcer le cadre légal de l'interprofession ;
- améliorer l'accès par les acteurs de l'intérieur aux prestations des structures nationales de normalisation et de certification ;
- organiser et renforcer les connaissances des fabricants locaux d'équipements industriels.

Le ProCOMP et le ProSAC appuie la compétitivité de la filière ananas. Les appuis portent sur la multiplication du matériel végétal, le renforcement de l'interprofession, l'appui à la transformation et à l'exportation.

8. Mangue

Les actions suivantes sont entreprises au niveau de la direction de la protection des végétaux : (i) la collecte des données de capture dans les vergers de surveillance et émission des alertes ; (ii) l'homologation de deux (02) produits de lutte contre les mouches de fruits ; (iii) la formation des producteurs de mangue sur l'utilisation

des deux produits de lutte contre les mouches de fruits et (iv) l'organisation de l'assemblée générale des acteurs de la filière mangue au Togo.

Le ProCOMP cible l'appui à la filière mangue notamment la transformation et l'exportation.

9. Karité

Le plan d'action d'investissement de la filière karité est défini afin de guider les efforts de développement de ladite filière au Togo. A cet effet, les principales actions sont essentiellement la structuration et l'accompagnement de l'interprofession. Les accompagnements du ministère se matérialisent par la mise à disposition de matériels végétales améliorés, la formation des pépiniéristes.

10. Fonio

Cinquième céréale la plus consommée au pays après le maïs, le sorgho, le mil et le riz, le fonio est riche en fibres alimentaires. Plusieurs actions sont mises en œuvre à cet effet pour accompagner les acteurs de la filière, à savoir : des appuis en crédit-intrants qui a permis de doter les producteurs des semences améliorées de fonio pour booster leur production et augmenter les rendements et des formations à travers l'Institut de conseil et d'appui technique (ICAT) sur la bonne utilisation des engrais et sur l'utilisation des semences certifiées.

IV. Défis et Perspectives

Malgré les efforts consentis dans la mise en œuvre des plans d'action d'investissement des filières, des défis sont à surmonter pour un accompagnement soutenu de l'ensemble des filières. Ainsi, les principaux défis à relever sont :

- la mobilisation de ressources financières suffisantes et adaptées pour un accompagnement adéquat de l'ensemble des maillons (production, transformation et commercialisation) des filières ;
- la poursuite de la structuration des acteurs des filières ; et
- le renforcement de la recherche sur les filières.

Comme perspectives, le gouvernement compte intensifier les actions en faveur des filières prioritaires du pays. La poursuite des actions idoines dans le cadre de la mise en œuvre des plans se fera comme toujours avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ne ménage aucun effort pour accompagner le gouvernement dans la transformation structurelle de son secteur agricole.